



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 241-2025
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.512

Déposée le : 10.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Kohler (Meiringen, Les VERT-E-S) (porte-parole)
Studer (Meiringen, PS)
von Arx (Spiegel b. Bern, PVL)
Steiner (Boll, PEV)
Lerch (Langenthal, UDC)
Remund (Mittelhäusern, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Accroître la sécurité des usagers et usagers ainsi que des riveraines et riverains des routes touristiques

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Présenter les données disponibles concernant la part des véhicules de location circulant sur les routes bernoises rapportée à l'ensemble des trajets effectués sur les différents tronçons routiers ;
2. Indiquer les mesures envisageables afin d'améliorer la sécurité routière le long des routes prisées par les touristes, notamment les routes de col ;
3. Indiquer les mesures envisageables afin de garantir aux services de secours l'accès aux lieux d'intervention en cas de trafic élevé ;
4. Examiner les moyens susceptibles d'améliorer la protection de la population locale contre les nuisances sonores et autres émissions le long des routes prisées par les touristes, en particulier les routes des cols ;
5. Indiquer quelles mesures le canton et les communes peuvent prendre sans avoir à modifier la législation et quelles sont celles appelant des modifications.

Développement :

Depuis la fin de la pandémie de COVID-19, l'afflux de touristes dans l'Oberland bernois a repris de plus belle, ce qui a également des répercussions sur le trafic routier. Celles-ci sont particulièrement visibles sur les routes des cols, qui ne sont ouvertes que pendant les mois d'été. D'autres destinations touristiques ont également vu leur taux de fréquentation grimper. En outre, un nombre grandissant de touristes se déplacent en voiture.

Selon les médias, le secteur de la location de véhicules enregistre une forte croissance en 2025. En effet, le chiffre d'affaires est pour l'instant largement supérieur à celui de l'année précédente dans ce secteur et, par rapport à 2019 (année qui a précédé la pandémie), il a même été multiplié par deux pour certaines agences de location de véhicules. La demande de mobilité flexible a augmenté, tant de la part des visiteuses et visiteurs venant de l'étranger et que des touristes indigènes. Parmi les voyageuses et voyageurs étrangers, notamment celles et ceux des pays du Golfe et d'Asie du Sud-Est, les excursions individuelles en voiture de location semblent avoir la cote. Certaines destinations prisées sont ainsi confrontées à un problème de saturation, ce qui affecte la sécurité routière. En certains endroits extrêmement fréquentés, il est en outre souvent difficile de traverser la route.

Les accidents sont aussi fréquents. Dans la plupart d'entre eux, des motos sont impliquées. Les services de secours sont fortement sollicités, et il leur est souvent difficile de rejoindre le lieu d'intervention à cause des routes encombrées. Cet été, plusieurs accidents de la route mortels ont semé le chaos sur les routes de l'Oberland bernois. Si un autre événement, tel qu'un incendie, était venu se greffer sur l'un des accidents, les services du feu ainsi que les ambulances n'auraient pas pu se frayer un chemin.

L'important volume du trafic entraîne également des nuisances environnementales le long des routes. Les nuisances sonores et les gaz d'échappement sont en constante progression, ce qui est de plus en plus difficile à supporter pour les riveraines et riverains. C'est pourquoi il faut analyser dès maintenant quelles sont les pistes permettant d'améliorer la sécurité et de réduire les nuisances, par exemple en installant des feux pour piétons aux points névralgiques, en régulant ou en canalisant le trafic, afin que la croissance effrénée du trafic de loisirs ne se fasse plus au détriment des riveraines et riverains.

Destinataire
– Grand Conseil